

Sommaire

1.	Le cadre général du budget.....	1
2.	Analyse de la section de fonctionnement.....	1
3.	Analyse de la section d'investissement	6
4.	Les données synthétiques du Budget Primitif - Récapitulatif	8

1. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Allennes-les-Marais ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et de sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions du Département, de la Région, de l'Etat ou de tout autre financeur chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

2. Analyse de la section de fonctionnement

a) Généralités

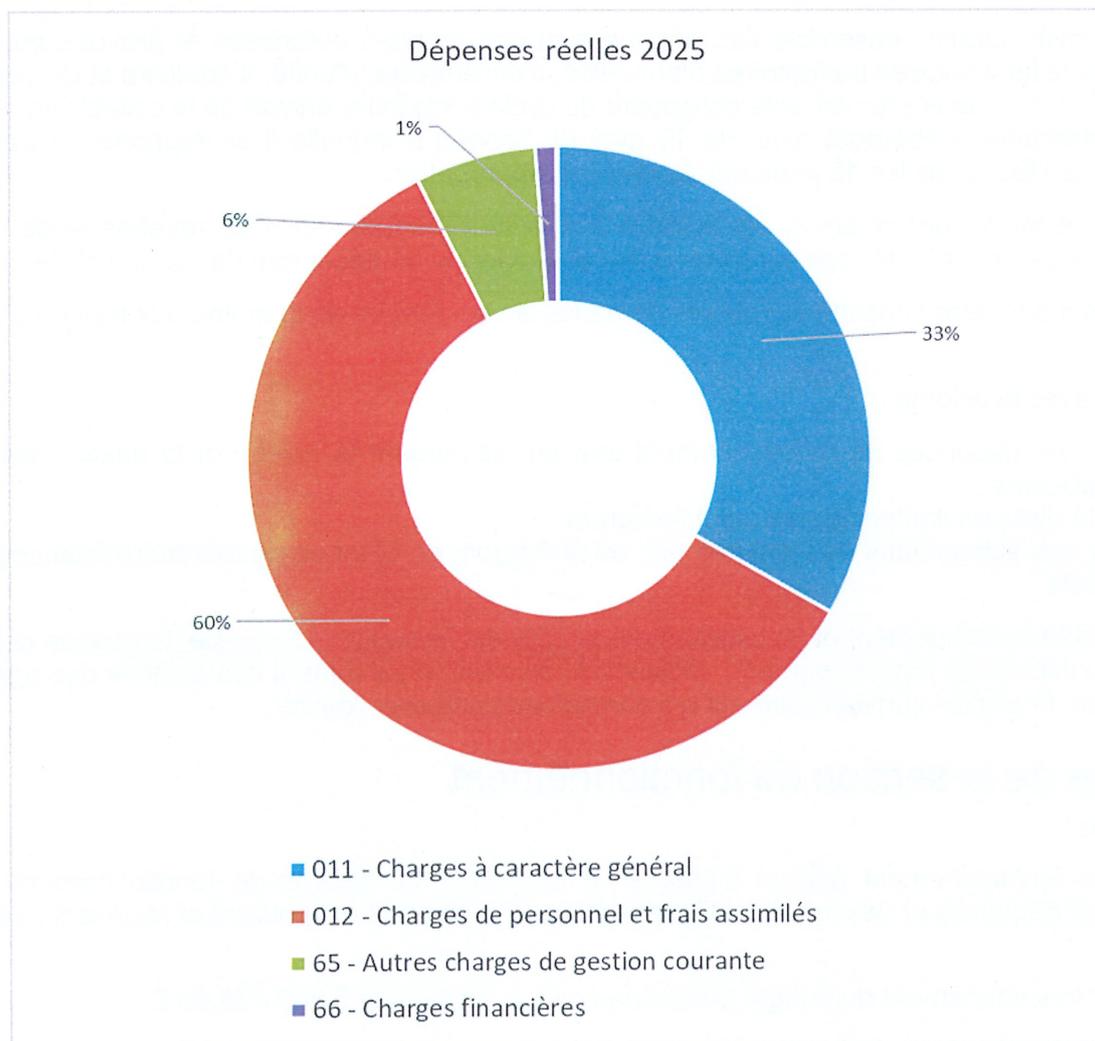
Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement du budget 2025 s'équilibre à hauteur de **3 867 228,68 €**.

b) Les principales dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Dépenses	BP 2024	BP 2025	Variation BP/N-1
011 - Charges à caractère général	1 265 771,16 €	1 197 990,16 €	-67 781,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 963 400,00 €	2 136 500,00 €	173 100,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	279 056,00 €	226 256,00 €	-52 800,00 €
66 - Charges financières	43 865,55 €	39 362,29 €	-4 503,26 €
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
68 - Dotation aux provisions et dépréciations	500,00 €	500,00 €	
Sous total des dépenses réelles	3 555 592,71 €	3 603 608,45 €	48 015,74 €
023 - Virement à la section d'investissement	294 582,69 €	150 000,00 €	-144 582,69 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 399,31 €	113 620,23 €	63 220,92 €
Sous total dépenses d'ordre	344 982,00 €	263 620,23 €	-81 361,77 €
Total dépenses de fonctionnement	3 900 574,71 €	3 867 228,68 €	-33 346,03 €



c) Focus sur les subventions aux associations

L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations reste figée à 35 000 €. La répartition de l'enveloppe est la suivante :

	2025
ANCIENS COMBATTANTS	500 €
A.S.E.A. FOOTBALL	4 000 €
ADMIR	
ALLENES BOUTIS et COUTURE	250 €
ALLENES ON DANSE	2 000 €
AMICALE DU PERSONNEL	7 000 €
AMICALE LAÏQUE	1 200 €
ASSO RENCONTRE AMITIE	500 €
BAD'CLUB	800 €
COMITE DES FETES	4 500 €
CHASSE LE MARAIS	- €
COMITE DE SOLIDARITE	- €
COMPAGNIE DES ARTISTES Alm	500 €
CONFRERIE DU JEU	500 €
DON DU SANG	250 €
ENTENTE90 ALLENES	2 500 €
GYM DANSE	2 500 €
HARMONIE ALLENES	2 200 €
LES COPAINS D'ABORD	300 €
PARENTS D'ELEVES COLLEGE	500 €
PARENTSD'ELEVES ECOLES	800 €
RESTAU DU CŒUR	200 €
TALENTS ET PASSIONS	500 €
SYNDICAT ELEVAGE	- €
VAP	200 €
YOGALEN	500 €
TOTAL	32 200 €

Cette enveloppe est complétée par une enveloppe dédiée aux subventions de projet qui s'élève à 1 765,00 € pour :

- Harmonie d'Allennes les Marais : 265,00 € projet d'acquisition d'un instrument
- Anciens combattants : 1 500,00 € projet de renouvellement d'un drapeau

La subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale est ramenée à un montant inférieur en raison des excédents de la structure et s'élèvera à 20 000,00 €.

d) Les principales recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement :

- Les impôts locaux

Taxes foncières et d'habitation	Montant Total
2021	1 003 987,00 €
2022	1 091 338,00 €
2023	1 406 294,00 €
2024	1 233 446,00 €
2025 (prévision)	1 240 000,00 €

- Les dotations versées par l'Etat

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	Montant Global	dont Dotation Forfaitaire	dont Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	dont Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
2021	791 578,00 €	473 897,00 €	149 493,00 €	168 188,00 €
2022	680 543,00 €	473 982,00 €	100 505,00 €	106 056,00 €
2023	636 873,00 €	480 753,00 €	60 670,00 €	95 450,00 €
2024	638 253,00 €	483 670,00 €	68 678,00 €	85 905,00 €
2025 (prévision)	620 000,00 €	480 000,00 €	60 000,00 €	80 000,00 €

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Produits des Services	Montant Total
2021	202 974,78 €
2022	205 555,90 €
2023	194 479,00 €
2024	233 693,19 €
2025 (prévision)	243 400,00 €

e) La fiscalité

L'évolution des taux des impôts locaux sur les dernières années a été la suivante (impôts ménages) :

	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation :			19,08 %	19,08 %	19,08 %
Taxe foncière sur le bâti :	45,51 %	45,51 %	56,00 %	45,00 %	45,00 %
Taxe foncière sur le non bâti :	60,11 %	60,11 %	65,00 %	65,00 %	65,00 %

A noter : depuis 2020, la taxe d'habitation dite « classique » n'est plus perçue par les communes et a été compensée par l'attribution de la part départementale de taxe foncière sur le bâti pour 19,29 %.

En 2023, un nouveau taux de taxe d'habitation, applicable aux résidences secondaires et aux logements vacants, a cependant dû être voté.

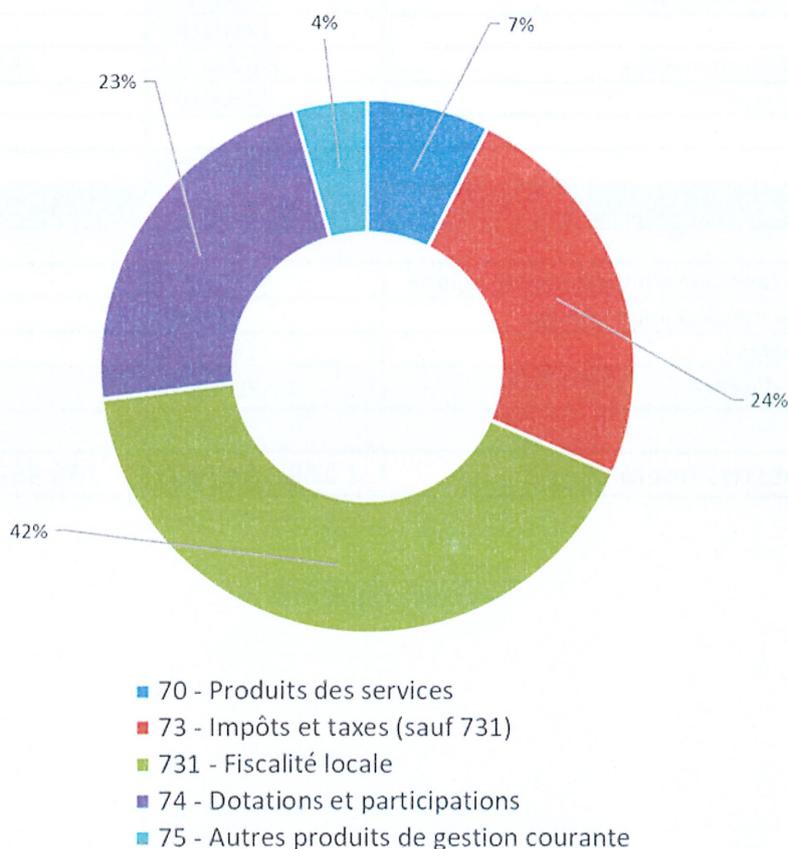
Après une année de hausse des taux d'imposition, l'année 2024 a été marquée par une baisse significative du taux de la taxe foncière sur le bâti.

Pour l'année 2025, les taux d'imposition ne connaîtront pas d'augmentation.

Le produit total attendu de la fiscalité locale 2025 s'élève à 1 240 000 €.

Recettes	BP 2024	BP 2025	Variation / BP N-1
002 - Excédents de fonctionnement capitalisés de N-1	687 639,71 €	601 457,72 €	-86 181,99 €
013 - Atténuation de charges	39 000,00 €	- €	-39 000,00 €
70 - Produits des services	203 555,00 €	243 400,00 €	39 845,00 €
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	616 700,00 €	784 300,00 €	167 600,00 €
731 - Fiscalité locale	1 413 880,00 €	1 356 600,00 €	-57 280,00 €
74 - Dotations et participations	824 800,00 €	733 900,00 €	-90 900,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	112 400,00 €	144 000,00 €	31 600,00 €
76 - Produits financiers	100,00 €	100,00 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	2 500,00 €	2 500,00 €	
78 - Reprise sur provisions	- €	- €	
Sous total des recettes réelles	3 900 574,71 €	3 866 257,72 €	-34 316,99 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	970,96 €	970,96 €
Sous total recettes d'ordre	- €	970,96 €	970,96 €
Total recettes de fonctionnement	3 900 574,71 €	3 867 228,68 €	-33 346,03 €

Recettes réelles 2025



3. Analyse de la section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de matériel technique et des travaux soit les équipements.

Dépenses	BP 2025 - TOTAL	BP 2025 - RAR	BP 2025 - Nvx
16 - Emprunts et dettes assimilées	200 683,93 €	- €	200 683,93 €
Opérations d'équipement dont :	985 297,22 €	236 852,35 €	748 444,87 €
102 - Stade municipal	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
110 - Illuminations de Noël	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
113 - Salle polyvalente	3 789,74 €	1 789,74 €	2 000,00 €
120 - Cimetière	170 000,00 €	- €	170 000,00 €
121 - Espace culturel	- €	- €	- €
122 - Maison médicale	7 042,98 €	4 542,98 €	2 500,00 €
125 - Espace jeunesse	- €	- €	- €
128 - Acquisition de terrains			
129 - Ecole maternelle + restaurant scolaire	11 100,00 €	- €	11 100,00 €
130 - Ecole primaire Le Petit Prince	25 000,00 €	- €	25 000,00 €
131 - Salle Sicot Coulon	29 800,00 €	15 800,00 €	14 000,00 €
132 - Réfection éclairage public	281 752,02 €	131 752,02 €	150 000,00 €
133 - Vidéo surveillance	17 071,74 €	17 071,74 €	- €
40 - Mairie	40 500,00 €	- €	40 500,00 €
52 - Acquisition matériel de camping	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
61 - Matériel voirie et signalisation	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
66 - Matériel informatique	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
70 - Aménagement boucle de randonnées	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
71 - Espaces verts	17 000,00 €	- €	17 000,00 €
74 - Travaux divers bâtiments communaux	216 240,74 €	65 895,87 €	150 344,87 €
82 - Matériel services techniques	12 500,00 €	- €	12 500,00 €
86 - Mobilier urbain			
93 - Achat d'un véhicule	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
Sous total des dépenses réelles	1 185 981,15 €	236 852,35 €	949 128,80 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	970,96 €	- €	970,96 €
041 - Opérations patrimoniales	2 400,00 €	- €	2 400,00 €
Sous total dépenses d'ordre	3 370,96 €	- €	3 370,96 €
Total dépenses d'investissement	1 189 352,11 €	236 852,35 €	952 499,76 €

Recettes	BP 2025 - TOTAL	BP 2025 - RAR	BP 2025 - Nvx
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	362 400,00 €	- €	362 400,00 €
13 - Subventions d'investissement	106 290,00 €	13 190,00 €	93 100,00 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €
Sous total des recettes réelles	468 690,00 €	13 190,00 €	455 500,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	150 000,00 €	- €	150 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	454 641,88 €	- €	454 641,88 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 620,23 €	- €	113 620,23 €
041 - Opérations patrimoniales	2 400,00 €	- €	2 400,00 €
Sous total recettes d'ordre	720 662,11 €	- €	720 662,11 €
Total recettes de d'investissement	1 189 352,11 €	13 190,00 €	1 176 162,11 €

c) Les principaux projets d'investissement de l'année 2025 sont les suivants :

- Travaux de rénovation de l'éclairage public :	281 752,02 €
- Aménagement du cimetière (création d'une allée et clôture) :	145 000,00 €
- Aménagement des carports aux ateliers municipaux :	65 895,87 €
- Achat d'un véhicule électrique :	50 000,00 €
- Aménagement open-space mairie :	40 500,00 €
- Aménagement entrée et main courante stade :	40 000,00 €
- Renouvellement du parc informatique	30 000,00 €
- Aménagement escalier sentier des Marlettes :	20 000,00 €
- Acquisition de matériel technique :	12 500,00 €
- Acquisition d'illuminations de Noël :	10 000,00 €
- Aménagement stèle commémorative 14 ^e Zouaves :	10 500,00 €
- Acquisition d'illuminations de Noël :	10 000,00 €
- Rénovation du monument aux morts	7 500,00 €

d) Les subventions d'investissements sollicitées :

• Pour la rénovation de l'éclairage public

- Projet phase 1
- Coût : 71 380,85 € HT soit 85 657,02 € TTC
- ADVB Energie 2024 : 25 000,00 €
- Subvention fonds de concours MEL : 12 800,00 €
- Reste à charge mairie : 47 857,02 €

- Projet phase 2
- Coût : 90 170,00 € HT soit 108 204,00 € TTC
- Subventions
 - ADVB Energie : 24 230,00 €
 - DETR 40 576,50 €
- Reste à charge mairie : 43 397,50 €

• Pour l'équipement de la police municipale

- Projet : Acquisition d'un gilet pare-balles
- Coût : 539,10 € HT soit 646,92 € TTC
- Subvention au titre du FIPD : 250,00 €
- Reste à charge mairie : 396,92 €

- Projet : Acquisition d'une caméra piéton
- Coût : 430,56 € HT soit 516,67 € TTC
- Subvention au titre du FIPD: 200,00 €
- Reste à charge mairie : 316,67 €

- Pour la rénovation du monument aux morts
 - Coût : 5 995,50 € HT soit 7 194,60 € TTC
 - Subvention ONACVG : 1 199,12 €
 - Subvention Région : 1 798,77 €
 - Reste à charge mairie : 4 196,71 €

- Pour la création d'une stèle commémorative
 - Projet : Création d'une stèle commémorative du régiment du 14^e Zouaves
 - Coût : 8 713,20 € HT soit 10 455,84 € TTC
 - Subvention Région : 4 356,60 €
 - Reste à charge mairie : 6 099,24 €
 -

- Pour la rénovation de l'escalier des marlettes
 - Coût : 15 400,00 € HT soit 18 480,00 € TTC
 - Subvention au titre du PDIPR : 11 000,00 €
 - Reste à charge mairie : 7 480,00 €

4. Les données synthétiques du Budget Primitif - Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **3 867 228,68 €**.

b) Recettes et dépenses d'investissement :

La section d'investissement est répartie comme suit :

- Dépenses :

Crédits reportés 2024 :	236 852,35 €
Nouveaux crédits :	952 499,76 €
TOTAL :	1 189 352,11 €

- Recettes :

Crédits reportés 2024 :	13 190,00 €
Excédents cumulés :	454 641,88 €
Nouveaux crédits :	721 520,23 €
TOTAL :	1 189 352,11 €

c) Principaux ratios du Budget 2025

Population INSEE au 1^{er} janvier 2025 : **3 607 habitants**

Dépenses réelles de fonctionnement / population : **999,06 €**

Produits des impositions directes / population : **343,77 €**

Recettes réelles de fonctionnement / population : **905,13 €**

Dépenses d'équipement brut / population : **273,16 €**

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : **30,18 %**

Encours de dette / population : **585,42 €**

DGF (globale) / population : **171,89 €**

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : **59,29 %**

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : **116,52 %**

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : **64,68 %**

d) Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2025, la dette en capital s'élève à **1 840 025,41 €** et le montant de l'annuité à payer s'élève à **213 123,08 €**. L'année 2025 marquera l'extinction de l'emprunt contracté pour la construction du béguinage.

Fait à Allennes-Les-Marais, le 10 avril 2025

Le Maire,


Carine VANDAELE.

